

COMMISSION ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 09 JUIN 2008

Présents :

M. SENTAGNES, Président  
MM. BERGOGNAT, BIDLUN, membres du Conseil d'administration,  
M. AMOUROUX, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux,  
Mme BALLARIN, Conseil Régional d'Aquitaine

M. DEISS, Directeur général,  
M. NAUDÉ, Directeur de l'aménagement et de l'environnement,  
Mme DUPOUEY, Chef du Département des études d'aménagement  
d'Environnement et d'Urbanisme  
M. MAS, Adjoint au Chef du Département des études d'aménagement  
d'Environnement et d'Urbanisme

} PAB

Excusés :

MM. BERLAND, FINON, BOYER, de la GIRODAY, NICOLAS, ROLAND-  
BILLECARD.  
Mme ROLLAND, Conservatoire du Littoral

o

o o

La Commission Environnement et Développement Durable s'est réunie le 09 juin 2008 à 10h00, sous la présidence de M. SENTAGNES.

Ce dernier ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en particulier M. BIDLUN, nouvellement élu Maire de la commune du Verdon sur Mer et nouvel administrateur du port.

M. SENTAGNES énonce ensuite l'ordre du jour de la Commission :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 12 novembre 2007
2. Gestion intégrée de la zone industrialo-portuaire du Verdon
3. Bilan du suivi environnemental de l'opération de déroctage sur les passes de Cussac et Beychevelle
4. Information sur Natura 2000 en mer et les Aires Marines Protégées
5. Perspectives d'actions pour l'année 2008
6. Questions diverses

**1. Approbation du PV de la Commission Environnement et Développement Durable du 12 novembre 2007**

Mme DUPOUEY détaille l'ordre du jour de cette précédente Commission dont les différents points sont repris ci-dessous :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 23 avril 2007
2. Certification environnementale ECOPORTS
3. Plan de gestion du marais du Conseiller
4. Etude de la qualité de l'air sur la presqu'île d'Ambès
5. Questions diverses (SAGE estuaire, bâtiment D, action tramway...)

M. SENTAGNES insiste sur le fait que la certification Ecoports, que le Port de Bordeaux devrait obtenir courant 2008, constitue un pas vers d'autres exigences comme la certification ISO 14001.

M. DEISS précise que la certification Ecoports n'est pas un sous-produit de l'ISO 14001 mais la déclinaison de celle-ci à l'usage des ports européens.

M. SENTAGNES confirme en rappelant l'importance de cette certification et demande qu'une large part de la prochaine Commission Environnement et Développement Durable lui soit consacrée.

Après consultation de l'assemblée, aucune observation n'étant relevée, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Gestion intégrée de la zone industrialo-portuaire du Verdon**

Mme DUPOUEY rappelle que lors de la séance du 14 février 2005, le Conseil d'Administration a retenu comme objectif stratégique pour le port, la préservation du potentiel du Verdon en cohérence avec ses politiques foncière et environnementale.

La propriété du Port de Bordeaux a été découpée en cinq secteurs. Le plan de gestion intégrée tient compte de la richesse et des enjeux mis en évidence sur chacun des secteurs :

- Secteur 1, zone portuaire (223 ha) : conforter la vocation portuaire et industrielle, mettre en exergue la zone franche,
- Secteurs 2 et 2 bis (50 ha) : maintenir opérationnel le potentiel de développement à court terme de ces secteurs
- Secteur 3 (70 ha) : assurer la capacité de ce site à muter sur le long terme.
- Secteurs 4 et 5, Marais du conseiller (157 ha) et zone de 480 ha : conserver, entretenir et gérer la richesse patrimoniale pour valoriser l'action environnementale de l'établissement portuaire.

Mme DUPOUEY précise ensuite que la définition du programme d'entretien a été confiée au groupement EREA-SIMETHIS et s'articule autour de deux phases :

- Phase 1 : réalisation d'un audit écologique sur chacun des secteurs afin d'actualiser le précédent, réalisé en 1997.
- Phase 2 : définition d'un programme coordonné pluriannuel d'opérations d'entretien. Le programme sera établi pour une durée de 5 ans. L'ensemble des actions, par secteur, sera hiérarchisé et fera l'objet d'une évaluation financière.

Mme DUPOUEY précise enfin que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une large concertation de tous les acteurs concernés. Ainsi, un comité de pilotage a été mis en place. Il regroupe les organismes suivants :

- ❖ La Mairie du Verdon sur Mer,
- ❖ La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN),
- ❖ La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),
- ❖ Le Conservatoire du Littoral,
- ❖ La Fédération Départementale des chasseurs
- ❖ La Chambre d'Agriculture,
- ❖ Le Conservatoire National Botanique,
- ❖ L'Association CURUMA,
- ❖ Le Syndicat Mixte du Pays Médoc,
- ❖ Cistude Nature Environnement,
- ❖ La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

M. BIDALUN s'interroge sur le fait que le SMIDDEST ne soit pas intégré au comité de pilotage.

Mme DUPOUEY répond que le Directeur du SMIDDEST est invité à la Commission Environnement et Développement Durable. Par conséquent, il est au courant de la démarche mais le Port de Bordeaux a choisi d'inviter au comité de pilotage uniquement les organismes locaux concernés.

M. SENTAGNES précise que le SMIDDEST, en tant que porteur du SAGE ESTUAIRE, est mobilisé en permanence.

Mme DUPOUEY précise l'état d'avancement de l'étude :

- le premier comité de pilotage s'est réuni au lancement de l'étude en octobre 2007,
- l'audit est actuellement en cours d'élaboration,
- le prochain comité de pilotage se réunira à l'achèvement de la phase 1, a priori en juin ou juillet 2008.

M. BIDLUN souhaite que la commune du Verdon sur Mer participe activement à la démarche et demande si le découpage actuel peut évoluer en fonction des résultats de l'audit.

M. DEISS précise que le découpage actuel a été validé par le Conseil d'Administration du port en 2005 mais qu'il pourra évoluer compte tenu des données environnementales.

### **3. Bilan du suivi environnemental de l'opération de déroctage sur les passes de Cussac et Beychevelle**

Cette opération d'approfondissement du chenal de navigation avait un double objectif :

- accroître le tirant d'eau admissible aux terminaux d'Ambès et de Bassens,
- améliorer la sécurité de la navigation dans ce secteur de l'estuaire caractérisé par des affleurements de roche.

Le dossier s'accompagnait d'un enjeu environnemental fort concernant la préservation de la nappe de l'éocène moyen, qui alimente la région bordelaise en eau potable, vis-à-vis du risque d'éventuelles intrusions salines.

M. MAS présente la nature des travaux et le détail du suivi mis en œuvre.

Les travaux avaient pour objectif de draguer les passes de Cussac et de Beychevelle pour atteindre la cote – 8,30 m CM. Le chantier a débuté le 14 juin 2007 et s'est achevé le 10 septembre 2007.

L'opération de déroctage a fait l'objet d'un important suivi environnemental avant, pendant et après les travaux. Ce suivi a été élaboré en concertation avec le service chargé de la police de l'eau et le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde) porteur du SAGE nappes profondes.

Le suivi reposait sur les éléments suivants :

- des diagnostics (analyses de roches) avant et pendant le chantier,
- un suivi de la bathymétrie, de la ligne d'eau, de la qualité de l'eau et de la pression atmosphérique avant, pendant et après le chantier,
- une surveillance hydrogéologique autour du chantier avant, pendant et après les travaux.

Les principaux résultats du suivi sont présentés par M. MAS :

- Les diagnostics ont confirmé l'affleurement, au niveau du PK38, de calcaires appartenant à la formation de Blaye et d'âge Eocène moyen,
- Le suivi bathymétrique a permis d'optimiser les zones de dragage et de vérifier les cotes tout au long du chantier,
- Les autres suivis ont montré que les travaux n'ont pas eu d'incidence sur la ligne d'eau ni sur la qualité de l'eau.

La surveillance hydrogéologique a porté sur la piézométrie, la température et la conductivité de l'eau de la nappe au niveau de quatre piézomètres dont un nouveau qui a été installé sur l'île Nouvelle.

M. MAS reprend la conclusion du rapport BRGM pour résumer les résultats de cette surveillance hydrogéologique :

*« Aucun impact des travaux n'a été enregistré pendant toute la période étudiée tant sur la température et sur la salinité de l'eau que sur les niveaux piézométriques locaux, ces derniers dépendant avant tout de la pression exercée par les variations de niveau de l'estuaire à chaque marée »*

M. SENTAGNES précise à l'assemblée que ce projet d'approfondissement a été mis en œuvre en tenant compte de Natura 2000 et a été autorisé par le Préfet.

#### **4. Information sur Natura 2000 en mer et les Aires Marines Protégées**

Mme DUPOUEY fait un point sur la terminologie et sur l'état d'avancement des dossiers en Gironde.

La France a adopté en 2004, sa stratégie nationale pour la biodiversité qui comporte 10 plans, dont le plan d'action Mer qui vise à :

- renforcer la prise en compte et la sauvegarde de la biodiversité dans les activités marines (pêche, transport, plaisance, aquaculture),
- constituer un réseau ambitieux et cohérent d'aires marines protégées.

Au sens de la loi, les aires marines protégées comprennent :

- χ les parcs nationaux ayant une partie maritime
- χ les réserves naturelles ayant une partie maritime
- χ les arrêtés de biotopes ayant une partie maritime
- χ les parcs naturels marins
- χ les sites Natura 2000 ayant une partie maritime
- χ les parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire du littoral

La Commission Européenne a demandé aux Etats membres de se doter d'un réseau cohérent de sites Natura 2000 marins pour mi-2008. La transmission est attendue fin juin 2008 et les sites sont actuellement mis en consultation auprès des collectivités locales.

Un site intéresse particulièrement le Port de Bordeaux car il concerne l'embouchure de la Gironde. Il a été proposé au regard des Directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Le port de Bordeaux a rencontré la Directrice adjointe des Aires Marines Protégées, le Directeur Régional de l'Environnement et le Directeur Régional des Affaires Maritimes. A l'heure actuelle, l'Agence Nationale des Aires Marines Protégées a lancé une expertise afin de signer un arrêté de mise à l'étude d'un projet de parc naturel marin.

Par ailleurs, le Port de Bordeaux a écrit au Directeur des Transports Maritimes, Routiers et Fluviaux en demandant :

- la communication des éléments scientifiques,
- l'intégration des problématiques portuaires au Formulaire Standard de Données (FSD),
- la prise en compte en terme de représentativité de l'établissement publique portuaire au sein de l'instance de pilotage des futurs DOCOB.

M. SENTAGNES s'interroge sur l'absence de continuité avec un site en en Charente Maritime.

Mme DUPOUEY lui indique que la carte présentée ne concerne que la Gironde, car les éléments relatifs au département de la Charente Maritime n'ont pas été communiqués au PAB.

M. DEISS indique les avoir reçus très récemment. Les documents seront actualisés en les prenant en compte.

M. SENTAGNES souhaite que le groupe GEODE soit alerté sur le sujet.

Mme DUPOUEY lui répond que cela sera fait lors de la prochaine réunion plénière le 25 juin 2008.

## 5. Perspectives d'actions pour l'année 2008

### 5.1. – Gestion intégrée de la ressource en eau

Le second semestre 2008 devrait être marqué par le lancement d'une étude sur la gestion intégrée de la ressource en eau et par l'essai d'une nouvelle technique de dragage.

Mme DUPOUEY présente les grandes lignes de l'étude visant à optimiser la consommation en eau. Cette étude et les travaux qui en découleront sont prévus au CPER 2007-2013.

L'étude sera centrée, dans un premier temps, sur le site de Bassens.

Dans le détail, suite à un diagnostic approfondi sur les différents réseaux, leurs usages et leurs enjeux, trois actions seront mises en œuvre :

- Action 1 : gestion des eaux pluviales,
- Action 2 : gestion optimisée des usages industriels de l'eau,
- Action 3 : assainissement.

M. SENTAGNES précise que cette opération, nécessaire dans le cadre de la démarche de progrès dans laquelle le Port de Bordeaux s'est inscrit, ne pourra être supportée par le port seul.

Mme DUPOUEY indique que, par exemple, sur la réhabilitation des esteys, le Port de Bordeaux est partenaire du SPIPA (Syndicat pour la Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès) qui a en charge ce domaine.

### 5.2 Essais de la technique de dragage type « jet sed ».

M. MAS présente la technique qui consiste à fluidifier le sol par l'application d'eau sous pression ou d'air comprimé afin que le sédiment soit remis en suspension et repris par les courants.

Des essais ont été réalisés en 2006 à Nantes. Les conditions hydrologiques n'étaient pas forcément favorables puisque la Loire était en étiage et la marée en morte eau.

Le suivi, qui a porté sur la turbidité et sur l'oxygène dissous, a permis d'observer les phénomènes suivants :

- le dragage induit une mixture reprise par le courant,
- la masse turbide générée reste en profondeur,
- le maintien de la masse turbide en suspension dépend de la vitesse du courant,
- aucune incidence défavorable n'a été observée sur l'oxygénation des eaux.

Les essais à Bordeaux sont prévus pour 2009 et la prochaine étape consistera à définir le protocole de suivi environnemental.

M. BERGOGNAT demande si ce dispositif peut s'adapter sur les dragues actuelles.

M. MAS lui répond que cette technique emploie des dragues spécifiques.

M. DEISS demande si la technique ne fonctionne que pour les sédiments fins type vase.

M. MAS répond qu'a priori on peut employer cette méthode pour draguer également les sables.

M. MAS précise enfin que le département des Dragages du Port de Nantes Saint Nazaire a été satisfait des essais.

o

o o

M. SENTAGNES clôture la séance à 11h30, en remerciant l'ensemble des participants et souhaite que la prochaine Commission Environnement et Développement Durable se réunisse à la rentrée.

Dominique SENTAGNES